

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

29 septembre 2020

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - RENOVATION D'UN BATIMENT POUR LE TRANSFORMER EN CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire expose le programme de rénovation du local situé 1 rue du Ruisseau. Depuis les années 1990, ce bâtiment devenu communal suite à un legs, est une ancienne maison constituée pour moitié d'un garage, dévolu à l'association de chasse qui y stockait du matériel et pour une autre partie de trois pièces au rez-de-chaussée. Cette partie était utilisée par un dentiste qui assurait des permanences deux jours par semaine jusqu'au début des années 2000. Ensuite elle a servi de local pour le cabinet infirmier, mais sans accès handicapé.

Ce bâtiment est inoccupé à ce jour. La commune d'ESTIVAREILLES a décidé de le réaménager en cabinet médical, moderne et accessible.

Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R.

Coût estimatif global de l'opération : **58 513.82 € H.T. (69 220.93 € T.T.C.)**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme de travaux de rénovation d'un bâtiment pour le transformer en cabinet médical ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la D.E.T.R. ;
- **S'ENGAGE** à inscrire ces travaux au budget 2020 en section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES - RENOVATION D'UN BATIMENT POUR LE TRANSFORMER EN CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire expose le programme de rénovation du local situé 1 rue du Ruisseau. Depuis les années 1990, ce bâtiment devenu communal suite à un legs, est une ancienne maison constituée pour moitié d'un garage, dévolu à l'association de chasse qui y stockait du matériel et pour une autre partie de trois pièces au rez-de-chaussée. Cette partie était utilisée par un dentiste qui assurait des permanences deux jours par semaine jusqu'au début des années 2000. Ensuite elle a servi de local pour le cabinet infirmier, mais sans accès handicapé.

Ce bâtiment est inoccupé à ce jour. La commune d'ESTIVAREILLES a décidé de le réaménager en cabinet médical, moderne et accessible.

Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre du dispositif de Bonus Relance.

Coût estimatif global de l'opération : **58 513.82 € H.T. (69 220.93 € T.T.C.)**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme de travaux de rénovation d'un bâtiment pour le transformer en cabinet médical ;
- **SOLLICITE** une subvention de la Région au titre du dispositif de Bonus Relance ;
- **S'ENGAGE** à inscrire ces travaux au budget 2020 en section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-annexée.

Monsieur le Maire est membre de droit.

Membres titulaires	Membres suppléants
José CARDOSO Marie Jo LEPELTIER Jean-Pierre BARDY Philippe DIEUMEGARD Jenna PASQUIER Fabien CESARETTI Brigitte MAGNIER Nicolas LEBON Alexandre OLIVIER Jean-Luc CLERGET Robert DEBARD Jean TOURRET	Edith BRUNOL

QUESTIONS DIVERSES

- José CARDOSO fait un point sur le BDQE pour les travaux d'assainissement sur la RN 2144 : réunion pour statuer sur une demande de subvention. Pour cela, des tests d'étanchéité doivent être effectués. José CARDOSO fera appel à une société.

- Pour la sécurisation de l'ancienne déchetterie, un portail serait à prévoir.